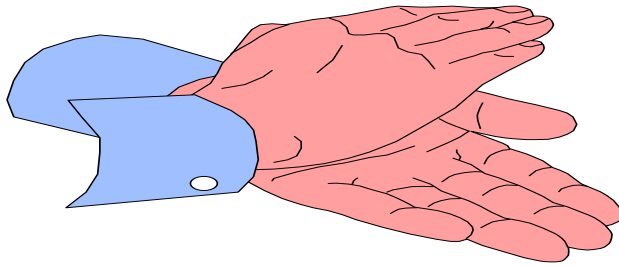




**Centre Hospitalier  
de VIERZON**



mardi 31 mars 2009

## **Communiqué des syndicats CGT et FO** **du Centre Hospitalier de VIERZON.**

*A tous les personnels,*

**Le Tribunal Administratif d'Orléans vient de rendre son jugement concernant la décision du Directeur du Centre Hospitalier de Vierzon, de supprimer un congé annuel dans le cadre de la journée de solidarité.**

**Le Tribunal considère que cette décision à été prise par une autorité incompétente, en l'occurrence : la Directrice Des Ressources Humaines.**

Le Tribunal décide donc d'annuler la note de service du Directeur du Centre Hospitalier de VIERZON en date du 19 janvier 2006. ( relative à la journée de solidarité).

Ce jugement est une belle victoire pour les syndicats CGT et FO, qui, malgré, ces trois années d'attente, n'ont jamais accepté cette injustice de laisser supprimer 3 congés annuels aux personnels.

**Cette Victoire encourage aussi, les 2 organisations syndicales CGT et FO, qui seules ont défendu l'intérêt des salariés de l'établissement.**

**La CGT et FO exigent donc qu'il soit restitué à tous les agents du Centre Hospitalier de Vierzon, les 3 jours de congés annuels, qui leur ont été illégalement supprimés par la Direction.**

Les 2 syndicats CGT et FO sont bien déterminés à s'interposer devant les mesures successives de la Directions qui visent à escamoter les acquis du personnel dans un but purement économique.

**La CGT et FO, dorénavant, continuerons de saisir le Tribunal Administratif pour toute disposition illégale de la direction.**

Cependant, nul doute que ce jugement aura des conséquences importantes sur le dialogue social dans l'établissement.

P/la CGT

Le secrétaire général  
Jean-Claude HOUBION



Pour FO  
Le secrétaire  
Sergio RAMIREZ

